



District de l'Hérault de Football

COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 29/08/2026

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **MM. Michel Blanc - Ancil Chapin - Dominique Cazasnoves - Bruno Szukics – Michel La Bella – Ruiz Patrick – Garcia José**

Excusés : **Mme Monique Fangous**

Le procès-verbal de la réunion du 08/06/2026 a été approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION TIS 34

→ Session de formation annuelle des terrains

Cette mise à niveau annuelle se déroule sur une journée. Elle permet de rappeler les procédures et de garantir la qualité et la rigueur des dossiers transmis. En effet, des dossiers incomplets ou insuffisamment renseignés peuvent entraîner des pertes de temps et des oublis, notamment lorsqu'ils ne peuvent pas être transmis en l'état à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives de la LFO.

Les membres de la Commission sont également pleinement impliqués dans la progression et la modernisation des outils numériques et informatiques. À ce titre, deux d'entre eux ont récemment fait l'acquisition d'ordinateurs portables plus performants.

Connexion Stadium

Les contrôleurs disposant d'un accès, actuellement limité au statut d'invité, à l'application **Stadium** ont été répertoriés. Il est recommandé de consulter cette application avant toute nouvelle visite de terrain afin de prendre connaissance des informations disponibles et d'assurer un meilleur suivi des installations.

À ce jour, MM.Blanc, Cazasnoves et Chapin ne disposent pas d'un accès autonome et utilisent les identifiants de leurs partenaires de secteur.

J. Garcia, membre du CD, transmettra les éléments nécessaires concernant les accès.

Par ailleurs, M. La Bella rencontre actuellement un problème de connexion à Stadium.

Étapes numériques

Le lien **LFO/FFF**, permettant d'accéder au rapport à compléter, est transmis au **CDTIS**, qui le redistribue aux contrôleurs après répartition des installations lors de sa réunion mensuelle.

Il est rappelé que, pour toute modification ou tout complément apporté à un rapport, il convient, à la fin de la saisie, de cliquer sur « **Enregistrer** » et surtout de **ne pas sélectionner « Transmettre »**.

Les contrôleurs participent au classement des terrains et des installations sportives en réalisant des dossiers de visite **in situ**. Ces dossiers permettent notamment d'évaluer les installations selon différents niveaux de classement :

- **Installations sportives** : vestiaires et aire de jeu, avec **7 niveaux de classement (T)** ;
- **Éclairage** : avec **7 niveaux de classement (E)**.

Une fois constitués, les dossiers de demande de classement sont regroupés et transmis à la **Ligue via l'application Stadium**. Selon le niveau de classement concerné, la Ligue statue directement sur la demande ou la transmet à la **Commission fédérale nationale compétente** pour décision.

Les contrôles

Lors des réunions mensuelles, les demandes de classement sont réparties collégialement entre les contrôleurs, selon les secteurs géographiques. Les renouvellements sont, quant à eux, programmés en fonction des échéances réglementaires.

Le Président de la Commission reçoit le lien permettant la réalisation de la visite et le transmet au contrôleur désigné. Celui-ci prend ensuite contact avec le Président du club, propriétaire ou le gestionnaire pour organiser le contrôle.

Partie technique :

- Consultation des éventuelles archives du terrain sur stadium
- Pré-remplissage de la fiche de demande de classement
- Organisation du RDV (coordonnées du délégué municipal et/ou du club)
- Visite (avec tablette ou fiche préremplie) enregistreur ou notes et photos
- Rédaction du rapport sur fiche numérique de classement
- Rédaction et mise en page du rapport photo (cf. séquence IA)

Partie administrative

- Grâce à la rédaction de la fiche stadium /archive ouverte grâce au lien remplissage les rubriques
- Préparation de la fiche Frais /Club/Mairie
- Préparation de la fiche de frais personnels

Partie communication, envois par mail au responsable CDTIS

- Rapport fiche demande de classement (ancien doc papier)
- Reportage photo modèle FFF (Word ou Publisher...) Cf. séquence IA
- Fiche de frais club/mairie signée
- Fiche de frais personnels
- Doc. Technique (Ecl. ou SYN ou Tests in situ...) reçu de la mairie

Les reportages photos

- Les clichés doivent informer précisément (ajouter du texte sur les photos). Elles justifient et remplacent un texte long pour préciser le point remarqué. Une photo douche suffit pour donner la qualité du local et une seule pour traduire la qualité du vestiaire. Les bancs (ajout de la mesure), la distance ligne de touche/pied de mât simplifie la description de l'implantation (cas d'implantation asymétrique)
- A partir d'exemples reçus au cours des visites, des conseils sont apportés
- Orthographe, coquilles fréquentes : m² côté mât (noms propres en majuscules)
- Séquence IA : à partir d'un logiciel d'IA gratuit, M. Szukics obtient à partir d'un de ses dossiers avec un reportage photo, un rapport incomplètement satisfaisant, mais bien élaboré. Avec une version payante supérieure, on peut imaginer un rapport amélioré. Il est convenu de solliciter le CD pour obtenir une connexion payante commune TIS si l'essai est concluant.

DOSSIERS A VALIDER EN CRTIS LE 19-08-2026

Sous réserve de confirmation par notifications, la Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives propose une réunion CRTIS le mercredi 19/08/26

• **TERRAINS :**

ANIANE - Stade Prés De La Ville - NNI 340100101

Cette installation est classée Niveau **T7 PN** jusqu'au 07/07/2025

- Visite effectuée le 22/07/2026 par la CDTIS,

La Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T7 PN** jusqu'au 19/08/2036.

GIGNAC - Stade Guy Paulet - NNI 341140101

Cette installation est classée **NIVEAU T5 PN** jusqu'au 22/07/2026

- Visite effectuée le 22/07/2026 par la CDTIS,

La Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T5 PN** jusqu'au 19/08/2036 sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

MONTPEYROUX - Stade Municipal 2 - NNI 341730101

Cette installation est classée Niveau **T6 PN** jusqu'au 03/02/2026

- Visite effectuée le 08/07/2026 par la CDTIS,

La Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T6 PN** jusqu'au 19/08/2036.

BALARUC LES BAINS - Salle Polyvalente Du Puech Meja - NNI 340239901

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 20/10/2030

- Visite effectuée le 30/07/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU Futsal 3** jusqu'au 17/08/2036. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, la capacité spectateurs est de 0.

FLORENSAC - Stade De La Prade - NNI 341010201

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

-La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « **RETRAIT DE CLASSEMENT** » de cette **installation** jusqu'au 19/08/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

MONTFERRIER SUR LEZ - Stade Ernest Brousse - NNI 341690201

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 28/11/2029

La CRTIS prononce un classement de cette installation en **NIVEAU T4 SYN** jusqu'au 06/07/2036.

ST MARTIN DE LONDRES - Stade De La Prairie - NNI 342740201

Cette installation est classée **T7 PN** jusqu'au 23/05/2026

-La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation, La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « **RETRAIT DE CLASSEMENT** » de cette installation jusqu'au 17/08/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

• **ECLAIRAGE :**

BALARUC LES BAINS - Stade Jean Claude Combalat - NNI 340230101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

-Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/08/2026

- Etude photométrique en date du 26/01/2026 Type de projecteurs : LED

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 215 lux

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 19/08/2030.

BALARUC LES BAINS - Salle Polyvalente Du Puech Meja - NNI 340239901

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFutsal 3 jusqu'au 18/02/2020

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/06/2026

Etude photométrique en date du 24/11/2020 Type de projecteurs : **LED**

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 731 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU EFutsal 3** Jusqu'au 19/08/2030.

LATTES - Stade Christiane/Stéphane Ales - NNI 341290202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/09/2025

-Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/07/2026

-Etude photométrique en date du 02/06/2021 Type de projecteurs : **LED**

-Eclairage moyen horizontal (EhM) : 219 lux

-Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

-Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 19/08/2030.



INSTALLATIONS A CONTROLER

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives parcourt les tableaux éclairages et terrains complétés du mois de mai pour faire le point avec tous les contrôleurs des secteurs géographiques et pour compléter cette liste. Cependant comme décidé lors de la dernière réunion, les nouvelles visites sont suspendues jusqu'à leur reprise possible à partir du 1^{er} juillet pour convenir aux exigences des services comptabilité du District de l'Hérault et de la Ligue de Football Occitanie.

Date de la prochaine réunion : samedi 29 Aout 2026

Le Président,
Janick Barbusse

Le Secrétaire de séance,
Michel Blanc